

VILLE DE VERQUIN 
**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE
L'ANNEE 2024**

DÉPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE
BÉTHUNE

CANTON
DE
BEUVRY

Maire

M. Thierry Tassez

Hôtel de ville
Rue Fernand Desmazières
62131 VERQUIN
Tél. : 03.21.57.64.65
www.ville-verquin.fr
ville-de-verquin@orange.fr

Centre Communal
d'Action Sociale
Rue Fernand Desmazières
62131 VERQUIN
Tél. : 03.21.62.31.58
maisondeservicespublics@orange.fr

Ville jumelée avec
Pawlowice (Pologne)
www.pawlowice.pl

Le Maire (ou Le Président) de Verquin

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° N° 2023/CM-06-12/08 du 08 décembre 2023 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté en date 31/12/2020 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif de 1^{ere} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DELEHAYE YOHANN	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	01/11/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Bruay-La-Buissière qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Verquin, le 12//04/2024

Mr Tassez Thierry,
Maire de Verquin

